



République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 14
Nombre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Absent excusé : Mr. BOUTON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

**2025.067 Réfection des réseaux humides et secs sur le secteur Merlette Ouest – Lot n°2 Réfection de tranchées
Avenant n°1 : autorisation de signer**

M. le Maire rappelle la délibération n° 2023.044 du 21/06/2023 qui a attribué le marché de travaux de réfection des réseaux humides et secs sur le secteur Merlette Ouest Lot n°2 Réfections de tranchées, à la Société Routière du Midi pour un montant HT 122 680.20 €.

Il convient aujourd'hui d'établir un avenant n°1 à ce marché, en effet dans le secteur de l'impasse des vieux Chalets et de la route des Baniols afin de régulariser le passage pour piéton et rester dans la partie publique, il a été nécessaire de d'aménager un escalier métallique. La plus-value est de 17 619.70 €

D'autre part, un certain nombre de travaux n'ont pas été réalisés pour un montant de 9 259.91€

Des plus et moins-values il reste + 8 359.79 € HT.

Les modifications sont résumées dans le tableau ci-dessous :

N°P	DESIGNATION	U	MARCHE INITIAL		MARCHE + AVENANT		AVENANT	
			QTE	P/U	TOTAL HT	QTE	TOTAL HT	QTE
1	TRAVAUX PREPARATOIRES							
1.1.	Installation et signalisation de chantier - Compris panneau de chantier	F	1	4 118,20 €	4 118,20 €	1	4 118,20 €	- €
2					4 118,20 €		4 118,20 €	- €
	TOTAL HT							
7	REFECTION DE VOIRIE							
7.1	Rabotage de la chaussée	m²	500	10,15 €	5 075,00 €	490	4 973,50 €	-10
	Couche de base GNT 0/31,5 sur tranchée	m³	250	86,80 €	21 700,00 €	250	21 700,00 €	
7.2	Imprégnation à l'émulsion de bitume	m²	3100	3,65 €	11 315,00 €	3070,57	11 207,58 €	-29,43
7.3	BBSG 0/10 classe 2 sur chaussée	m²	3100	22,12 €	68 572,00 €	3070,57	67 921,01 €	-29,43
7.4	0/40 de scalpage pour accotement	m³	100	84,00 €	8 400,00 €		- €	-100
7.5	Reprise de tranchée	ml	50	70,00 €	3 500,00 €	50	3 500,00 €	- €
7.6	Réalisation d'un pas d'âne	ml		298,70 €	298,70 €	31	9 259,70 €	31
PN1	Fourniture et pose d'un escalier	F		8 360,00 €	8 360,00 €	1	8 360,00 €	1
PN2								
	TOTAL HT				118 562,00 €		126 921,79 €	8 359,79 €
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				4 118,20 €		4 118,20 €	- €
7	REFECTION DE VOIRIE				118 562,00 €		126 921,79 €	8 359,79 €
	TOTAL H.T. :				122 680,20 €		131 039,99 €	8 359,79 €

Le montant de l'avenant est de 8 359.79 € HT, ce qui porte le montant du marché à 131 039.99 € HT.

La commission d'appel d'offre réunie en date du 16 juin 2025 a émis un avis favorable à cet avenant n°1.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** l'avenant n°1, au marché de réfection des réseaux humides et secs sur le secteur Merlette Ouest Lot n°2 Réfections de tranchées, dont le titulaire est la Société Routière du Midi, d'un montant HT de 8 359,79 €, ce qui porte le marché à 131 039,99 € ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

Le Maire,
Patrick RICOU

